
Ville de Trois-Rivières

Projet de règlement n° 27 / 2021 autorisant l'acquisition et la plantation d'arbres et décrétant un emprunt à cette fin de 390 000,00 \$

1. La réalisation des travaux décrits à l'annexe I est autorisée.
2. Pour les fins du présent règlement, des dépenses n'excédant pas 390 000,00 \$ sont autorisées; elles incluent les coûts des travaux décrits à l'annexe I et les frais incidents.
3. Pour acquitter les dépenses découlant du présent règlement, la Ville est autorisée à emprunter une somme n'excédant pas 390 000,00 \$ sur une période de dix ans.
4. La Ville affecte annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion de ses revenus généraux pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).
5. Toute contribution ou subvention versée à la Ville pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue à l'article 2 est affectée à la réduction de l'emprunt autorisé par l'article 3.

Est également affectée, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, est alors ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
6. L'annexe I fait partie intégrante du présent règlement comme si elle était ici reproduite au long.
7. Le règlement qui découlera du présent projet de règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, à condition d'avoir préalablement obtenu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Édicté à la séance du Conseil du 16 février 2021.

M. Jean Lamarche, maire

M^e Yolaine Tremblay, greffière

ANNEXE I

DESCRIPTION ET COÛTS DES TRAVAUX

(Article 1)

ART.	DESCRIPTION	MONTANT NET (\$)
1.0	Plantation d'arbre sur tout le territoire	
1.1	Acquisition et plantation d'arbres sur tout le territoire incluant la garantie	388 050.00\$
	Sous-total 1.0	388 050.00\$

ART.	DESCRIPTION	MONTANT (\$)
1.0	Plantation d'arbre sur tout le territoire	390 000.00\$
	TOTAL TRAVAUX	388 050.00\$
	Services techniques et contingences	\$
	Frais de financement	1950.00\$
	Total du projet	390 000.00\$



Serge Bournival
Coordonnateur développement durable
Division développement durable
Date : 2021-01-05